

GROUPE 1 HERBICIDE

CONTENU NET:
10 LITRES
(2,2 GALLONS)

**HOE-GRASS (R)
284
HERBICIDE LIQUIDE ÉMULSIFIABLE**

**EN VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA
ET COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT**

COMMERCIAL



**GARANTIE: DICLOFOP-METHYL 284 GRAMMES PAR LITRE
(2,84 LBS PAR GALLON)**

**NO. D'HOMOLOGATION: 18042
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

Bayer CropScience Inc.
Suite 100, 3131 114th Avenue SE
Calgary, Alberta T2Z 3X2
Telephone: 1-888-283-6847

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. CE PRODUIT EST UN SENSIBILISATEUR ET CAUSE DES DOMMAGE AUX YEUX. PORTER DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES ET UN APPAREIL DE PROTECTION POUR LES YEUX. EVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU OU LES VÊTEMENTS.

EVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. Eviter que le brouillard de pulvérisation se dirige sur des cultures susceptibles et **EMPLOYER HOE-GRASS SEULEMENT POUR FINS RECOMMANDÉS ET AUX TAUX RECOMMANDÉS. TOXIQUE POUR LES POISSONS.** Il ne faut pas contaminer les sources d'eau, canaux d'irrigation, étangs, lacs ou ruisseaux. Ce produit contient un distillant de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

SI AVALÉ, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les services d'information médicale de Bayer, au 1-800-334-7577. Ce produit contient des **DISTILLATS DE PÉTROLE.**

ENTREPOSAGE:

Ne peut pas être entreposé où il y a un danger de gel. Si entreposé pour une année ou plus, il faut bien agiter avant l'emploi. Entreposer le contenant bien scellé séparé des

graines, l'engrais, les plantes et les aliments. Garder le HOE-GRASS dans le contenant original.

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Hoe-grass est une marques déposée du Bayer

GROUPE 1 HERBICIDE

CONTENU NET:
10 LITRES
(2,2 GALLONS)

**HOE-GRASS (R)
284
HERBICIDE LIQUIDE ÉMULSIFIABLE**

**EN VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA
ET COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT**

COMMERCIAL



**NO. D'HOMOLOGATION: 18042
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**GARANTIE: DICLOFOP-METHYL 284 GRAMMES PAR LITRE
(2,84 LBS PAR GALLON)**

Bayer CropScience Inc.
Suite 100, 3131 114th Avenue SE
Calgary, Alberta T2Z 3X2
Telephone: 1-888-283-6847

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. CE PRODUIT EST UN SENSIBILISATEUR ET CAUSE DES DOMMAGE AUX YEUX. PORTER DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES ET UN APPAREIL DE PROTECTION POUR LES YEUX. EVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU OU LES VÊTEMENTS.

EVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. Eviter que le brouillard de pulvérisation se dirige sur des cultures susceptibles et **EMPLOYER HOE-GRASS SEULEMENT POUR FINS RECOMMANDÉS ET AUX TAUX RECOMMANDÉS. TOXIQUE POUR LES POISSONS.** Il ne faut pas contaminer les sources d'eau, canaux d'irrigation, étangs, lacs ou ruisseaux. Ce produit contient un distillant de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

SI AVALÉ, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.□□

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les services d'information médicale de Bayer, au 1-800-334-7577. Ce produit contient des **DISTILLATS DE PÉTROLE.**

MODE D'EMPLOI

EST DU CANADA ET LA COLOMBIE BRITANNIQUE

INFORMATION GÉNÉRALE:

L'herbicide HOE-GRASS est un herbicide spécialement formulé pour la suppression de certaines graminées annuelles dans la betterave sucrière, le blé de printemps et d'hiver et le durum, la carotte, le colza (canola), haricot de lima, haricot commun sec (blanc et rouge seulement), fève soja, haricot commun (mangetout), le lin (ne pas employer sur les variétés à basse teneur en acide linoléique), la luzerne, le mélilot, la moutarde, l'oignon (bulbe seulement), l'orge (excepté variétés Klages et Betzes), le pois (sec et pour procédé), pomme de terre, le trèfle rouge et le seigle d'automne.

ON NE DOIT PAS EMPLOYER L'HERBICIDE HOE-GRASS SUR LES CULTURES NON-HOMOLOGUÉES.

MAUVAISES HERBES SUSCEPTIBLES:

Folle Avoine, Echinochloa Pied-De-Coq, Sétaire (Verte, Glauque), Panic Capillaire, Panic d'Automne, Maïs spontané et Agrostide Jouet-De-Vent.

TEMPS D'UTILISATION:

Il faut appliquer l'herbicide HOE-GRASS quand les mauvaises herbes graminées sont au stade de 1 à 4 feuilles et le maïs volontaire a 15-25 cm (6-10 pouces) de hauteur. Pour une meilleure suppression et une hausse à la récolte, pulvérisez l'herbicide HOE-GRASS lorsque la majorité des mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 3 feuilles.

FOLLE AVOINE SEULEMENT:

La folle avoine peut être supprimée au stade de 4 à 5 feuilles. A ce stade, il faut employer **PAS MOINS DE 2,8 LITRES PAR HECTARE** (1 pt/A) de l'herbicide HOE-GRASS. Consulter le tableau ci-dessous pour les taux et les temps propices.

À NOTER:

L'application, au taux de 2,5 L/ha (0,9 pt/A), doit être faite avant le tallage de graminées annuelles.

MODE D'EMPLOI:

NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

C'est nécessaire de nettoyer le réservoir, les lignes, et le filtre avant d'utiliser l'herbicide HOE-GRASS. Ceci est très important car le produit qui a été utilisé sur les cultures auparavant peut causer du dommage aux cultures que vous voulez arroser. Le

réservoir devrait être rincé jusqu'à trois fois avec une solution de détergent. Un nettoyage à brosse est aussi recommandé.

L'application doit être faite en se servant de 100 à 300 litres d'eau par hectare (10-30 gallons d'eau par acre), à pas moins que 275 kPa de pression (40 lpc) et à une vitesse réelle de 6 à 8 km à l'heure (4-5 mph). Pour une bonne pulvérisation uniforme, nous recommandons l'usage de buse éventail, à angle de jet de 80 degrés à 110 degrés. **IL NE FAUT PAS SE SERVIR DE BUSES "FLOODJET" OU DE PULVÉRISATION EN GOUTTELETTES UNIFORMISÉES.** Sur les cultures des céréales, l'arrosage doit être faite avec la buse éventail en position sur la rampe de 45 degrés vers l'avant. Le temps propice et les taux sont indiqués sur cette étiquette. Appliquez lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Il ne faut pas appliquer l'herbicide HOE-GRASS si une pluie est attendue en dedans d'une heure de l'application.

LA PULVÉRISATION UNIFORME ET A FOND EST TRÈS IMPORTANTE POUR OBTENIR UNE BONNE SUPPRESSION. Si la population de mauvaises herbes est extrêmement élevée, une couverture uniforme pourrait être difficile à obtenir à cause de la pénétration inhibée.

NE PAS PULVÉRISER L'HERBICIDE HOE-GRASS DANS LES 60 JOURS PRÉCÉDENT LA RÉCOLTE.

SUPPRESSION DES GRAMINÉES	TEMPS DE L'APPLICATION	TAUX	CULTURE
Folle Avoine, Echinochloa pied-de-coq, Sétaire verte et glauque, Panic capillaire, Panic d'automne	1 à 4 feuilles	2,5 L/ha (0,9 pt/A)	La luzerne, l'orge (excepté Klages et Betzes), le trèfle rouge, le lin (ne pas employer sur les variétés à basse teneur en acide linoléinique.), le méliot, la moutarde, le pois (sec et pour procédé), le colza (canola), le seigle d'automne, le blé (de printemps et d'hiver et le durum)
Maïs spontané	15-25 cm (6-10 pc) de hauteur		

Folle Avoine	Feuilles sur la tige centrale et sur la talle faisant un total de cinq	2,8 L/ha (1 pt/ A)	La luzerne, l'orge (excepté Klages and Betzes), le trèfle rouge, le lin (ne pas employer sur les variétés à basse teneur en acide linoléique.), le mélilot, la moutarde, le pois (sec et pour procédé), le colza (canola), le seigle d'automne, le blé (de printemps et d'hiver et durum)
Folle Avoine, Echinochloa pied-de-coq, Sétaire verte, glauque, Panic capillaire, Panic d'automne	1 à 4 feuilles	3,5 L/ha (1,25 pt/ A)	La carotte, le haricot commun sec (blanc et rouge), le haricot de lima, le haricot commun (mange-tout), l'oignon (bulbe seulement), la pomme de terre, le soya, et la betterave sucrière
Maïs spontané	15-25 cm (6-10 pc) de hauteur		
Agrostide jouet-de-vent	1 à 4 feuilles à l'automne, l'année de l'ensemencement		Le seigle d'automne, le blé d'hiver

NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE HOE-GRASS SUR AVOINE, MAÏS, SORGHUM

Parce que le l'herbicide HOE-GRASS supprime seulement certaines graminées annuelles, il est important de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges en utilisant un herbicide de prélevée tel que l'Afolan (R) ou l'Afesin (R) ou un herbicide de post-levée tel que le Basagran (R) sur les cultures ou l'usage de ces produits est homologué.

MÉLANGE DE L'HERBICIDE HOE-GRASS avec PARDNER (R)

Pour supprimer plusieurs espèces de graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges dans l'orge (excepté variétés Klages et Betzes), le lin [lorsque le lin mesure de 5-10 cm (2-4 pouces) de hauteur], blé de printemps ou d'hiver et le durum, seulement, appliquer 2,8 litres de l'herbicide HOE-GRASS par hectare (1,0 pt/A) et ajouter Pardner. Pulvériser dans 110 litres d'eau par hectare (10 gallons par acre) à une pression de 275 kPa (40 lpc) et à une vitesse de 6-8 km/h (4-5 mph). Consulter l'étiquette du Pardner pour le taux et le temps convenable avant d'utiliser le produit.

À NOTER:

En périodes de stress (par exemple: journée très chaude), la culture du lin peut subir de graves dommages si on utilise le Pardner. Durant ces périodes, évitez l'utilisation du mélange herbicide HOE-GRASS/Pardner.

STADE DES MAUVAISES HERBES:

Appliquer lorsque les mauvaises herbes (graminées) sont au stade de 1 à 4 feuilles et avant le tallage, quand le maïs volontaire à de 15-25 cm (6-10 pc) de hauteur et quand les mauvaises herbes à larges feuilles sont au stade de 1 à 4 feuilles.

À NOTER:

Si les graminées sont au stade propice pour l'application de l'herbicide HOE-GRASS et avant la levée des feuilles larges, **NE PAS RETARDER POUR FAIRE L'APPLICATION DE L'HERBICIDE HOE-GRASS.**

CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES:

Durant les périodes impropres (tel que très chaud 28 degrés C (82 degrés F) et/ou conditions sèches ou humidité très basse), les plantules ne poussent pas activement. Il y aura meilleure suppression de graminées si le l'herbicide HOE-GRASS est appliqué seul et non pas en mélange.

ORGE:

L'herbicide HOE-GRASS doit être pulvérisé lorsque l'orge est au stade de 1 à 4 feuilles, et avant le tallage. L'application après le stade de 4 feuilles peut occasionner des dommages à la culture. Sous certaines conditions atmosphériques, des taches jaunes peuvent apparaître sur les feuilles. Ces taches disparaîtront vite et n'auront aucun effet sur la maturité ou le rendement.

NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE HOE-GRASS SUR LES VARIÉTÉS D'ORGE KLAGES ET BETZES.

LÉGUMINEUSES:

La luzerne, le trèfle et le mélilot seuls ou ensemencés dans une autre culture où l'herbicide HOE-GRASS est homologué (blé, orge), doivent être traités seulement l'année de l'ensemencement et il ne faut pas paître ces cultures ni les récolter pour alimenter les bestiaux pendant l'année d'ensemencement.

À NOTER:

Ne pas mélanger l'herbicide HOE-GRASS avec aucun insecticide, fongicide, engrais ou aucun autre produit chimique ou additif sauf ceux recommandés sur cette étiquette.

À NOTER:

L'application de l'herbicide HOE-GRASS doit se faire avant l'usage de tout autres herbicide pour supprimer les feuilles larges sauf ceux recommandés sur cette étiquette. On ne doit pas faire de mélange avec d'autres herbicides (tel que 2,4-D, Basagran, etc.) car il y aura une réduction de la suppression de graminées, un intervalle de quatre (4) jours après l'utilisation de l'herbicide HOE-GRASS est nécessaire avant de se servir d'un autre pesticide, engrais ou produit chimique.

ATTENTION:

Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour pâturage ou comme fourrage ; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

À NOTER:

Sous conditions de météo impropres, tel que très chaud (28 degrés C ou 82 degrés F) et/ou conditions de sécheresse, ou humidité très basse les chances de dommage à la culture et une réduction de la suppression de graminées peuvent prévaloir. Dans la plupart des cas, la croissance dépassera rapidement les dommages. La maturité ou les rendements ne seront pas sérieusement affectés.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à HOEGRASS, herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à HOEGRASS et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner HOEGRASS ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques

de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience Inc. au numéro sans frais 1-888-283-6847.

ENTREPOSAGE:

Ne peut pas être entreposé où il y a un danger de gel. Si entreposé pour une année ou plus, il faut bien agiter avant l'emploi. Entreposer le contenant bien scellé séparé des graines, l'engrais, les plantes et les aliments. Garder l'herbicide HOE-GRASS dans le contenant original.

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DE LA SOLUTION NON UTILISÉ:

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois le traitement terminé, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité et non pas sur la culture, loin des sources d'approvisionnement en eau, des fossés et des fossés d'irrigation.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

POUR PLUS INFORMATION, CONTACTER:

Bayer CropScience Inc.
Suite 100, 3131 114th Avenue SE
Calgary, Alberta T2Z 3X2
Telephone: 1-888-283-6847

HOE-GRASS, AFOLAN, AFESIN et PARDNER sont des marques déposées de Bayer.
BASAGRAN est une Marque Déposée de BASF AG

CONTENU NET : 10 LITRES
(2,2 GALLONS)

**HOE-GRASS (R)
284
HERBICIDE LIQUIDE ÉMULSIFIABLE**

POUR LA SUPPRESSION TÔT EN POSTLEVÉE DE LA FOLLE AVOINE, DE LA SÉTAIRE VERTE ET GLAUQUE , DE L'IVRAIE DE PERSE, DE L'ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ ET DU MAÏS SPONTANÉ DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ D'HIVER ET LE BLÉ DUR, L'ORGE, LE LIN (à l'exception des variétés à faible teneur en acide linoléique), LE COLZA (CANOLA), LA MOUTARDE CULTIVÉE, LE TOURNESOL, LA BETTERAVE À SUCRE ET D'AUTRES CULTURES SPÉCIALES.

EN VENTE POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LES PRAIRIES et DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

COMMERCIAL

(TRIPLE RINÇAGE)



(DANGER / CORROSIF)



**GARANTIE : DICLOFOP-MÉTHYLE 284 GRAMMES PAR LITRE
(2,84 LIVRES PAR GALLON)**

**N° D'HOMOLOGATION : 18042
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

Bayer CropScience Inc.
Suite 100, 3131 114th Avenue SE
Calgary, Alberta T2Z 3X2
Téléphone : 1-888-283-6847

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine. NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. CE PRODUIT EST UN SENSIBILISANT ET PROVOQUE DES LÉSIONS AUX YEUX. PORTER DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES ET DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION OCULAIRE POUR MANIPULER CE PRODUIT. ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU OU LES VÊTEMENTS. ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. Éviter la dérive de pulvérisation vers les plantes sensibles et UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES. TOXIQUE POUR LES POISSONS. Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau, les étangs, les lacs, les ruisseaux et les fossés d'irrigation. Ce produit contient un distillat du pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par suite d'une application directe, de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les

concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

PEAU OU VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.□□

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le personnel médical devrait communiquer avec le Service d'information médicale de Bayer, au numéro sans frais 1-800-334-7577. Ce produit contient des **DISTILLATS DU PÉTROLE**.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

HOEGRASS est une marque déposée de Bayer.

GROUPE 1 HERBICIDE

CONTENU NET : 10 LITRES
(2,2 GALLONS)

**HOE-GRASS (R)
284
HERBICIDE LIQUIDE ÉMULSIFIABLE**

POUR LA SUPPRESSION TÔT EN POSTLEVÉE DE LA FOLLE AVOINE, DE LA SÉTAIRE VERTE ET GLAUQUE , DE L'IVRAIE DE PERSE, DE L'ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ ET DU MAÏS SPONTANÉ DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ D'HIVER ET LE BLÉ DUR, L'ORGE, LE LIN (à l'exception des variétés à faible teneur en acide linoléique), LE COLZA (CANOLA), LA MOUTARDE CULTIVÉE, LE TOURNESOL, LA BETTERAVE À SUCRE ET D'AUTRES CULTURES SPÉCIALES.

EN VENTE POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LES PRAIRIES et DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

COMMERCIAL

(TRIPLE RINÇAGE)

(DANGER / CORROSIF)



**N° D'HOMOLOGATION : 18042
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**GARANTIE : DICLOFOP-MÉTHYLE 284 GRAMMES PAR LITRE
(2,84 LIVRES PAR GALLON)**

Bayer CropScience Inc.
Suite 100, 3131 114th Avenue SE
Calgary, Alberta T2Z 3X2
Téléphone : 1-888-283-6847

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. CE PRODUIT EST UN SENSIBILISANT ET PROVOQUE DES LÉSIONS AUX YEUX. PORTER DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES ET DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION OCULAIRE POUR MANIPULER CE PRODUIT. ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU OU LES VÊTEMENTS. ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. Éviter la dérive de pulvérisation vers les plantes sensibles et UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES. TOXIQUE POUR LES POISSONS. Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau, les étangs, les lacs, les ruisseaux et les fossés d'irrigation. Ce produit contient un distillat du pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par suite d'une application directe, de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

PEAU OU VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le personnel médical devrait communiquer avec le Service d'information médicale de Bayer, au numéro sans frais 1-800-334-7577. Ce produit contient des **DISTILLATS DU PÉTROLE**.

MODE D'EMPLOI

PRAIRIES et RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

HOE-GRASS est un herbicide spécialement formulé pour la suppression de certaines graminées annuelles dans la luzerne, l'orge (à exception des variétés Klages et Betzes en Alberta), le brome, les carottes, le trèfle (rouge, alsike et mélilot), la fétuque rouge traçante, les haricots secs (noirs, blancs, Pinto seulement), les féveroles, le lin (à l'exception des variétés à faible teneur en acide linoléique), les lentilles, les oignons (bulbes seulement), les pois (cultivés et de transformation), les pommes de terre, le colza (canola), le seigle (de printemps et d'automne), l'élyme de Russie, le sainfoin (production de semence seulement), les haricots mange-tout, le soja, la betterave à sucre, le tournesol (à l'exception de la variété Corona), le sarrasin cultivé, la moutarde cultivée, le triticale, le blé (de printemps, dur et d'hiver), l'agropyre (à crête et intermédiaire).

L'HERBICIDE HOE-GRASS NE PEUT PAS ÊTRE APPLIQUÉ SUR UNE CULTURE POUR LAQUELLE IL N'EST PAS HOMOLOGUÉ.

NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE HOE-GRASS SUR L'AVOINE CULTIVÉE, LE SORGHO, LE MAÏS OU L'ALPISTE DES CANARIES.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES :

Folle avoine, sétaire verte et glauque (millet sauvage, verveine officinale), ivraie de Perse, échinochloa pied-de-coq et maïs spontané .

PÉRIODE ET DOSE D'APPLICATION

Appliquer l'herbicide HOE-GRASS lorsque les graminées adventices sont au stade de 1 à 4 feuilles (1 à 3 feuilles dans le cas de l'ivraie de Perse) et lorsque le blé spontané mesure entre 15 et 25 cm (6 à 10 po) de hauteur. Pour obtenir un résultat optimal et une amélioration accrue du rendement, appliquer l'herbicide HOE-GRASS lorsque la plupart des graminées adventices sont au stade de 2 ou 3 feuilles (habituellement 10 à 16 jours après la levée).

FOLLE AVOINE SEULEMENT

La folle avoine sera également supprimée au stade de 4 à 5 feuilles (habituellement 16 à 20 jours après la levée). Il faut alors utiliser LA DOSE LA PLUS ÉLEVÉE D'HERBICIDE HOE-GRASS. Consulter le tableau ci-après pour connaître les périodes et doses d'application particulières.

Pour la suppression de la sétaire verte et glauque, de l'échinochloa pied-de-coq et de l'ivraie de Perse, il faut faire l'application avant le tallage. La folle avoine sera supprimée dans la mesure où le nombre de feuilles ne dépasse pas cinq. Il faut compter les feuilles se

trouvant sur la tige principale et sur les talles. Consulter le tableau ci-après pour connaître les périodes et doses d'application particulières.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	PÉRIODE D'APPLICATION	DOSE D'APPLICATION
Folle avoine Sétaire verte et glauque (millet sauvage, verveine officinale) Échinochloa pied-de-coq	1 à 4 feuilles	2,5 L de HOE- GRASS/ha (0,9 pinte de HOE-GRASS/acre)
Ivraie de Perse	1 à 3 feuilles	
Maïs spontané	15 à 25 cm de hauteur (6 à 10 po)	
Folle avoine seulement	total de cinq feuilles sur la tige principale et les talles	2,8 L de HOE- GRASS/ha (1 pinte de HOE-GRASS/acre)

MÉTHODE D'APPLICATION

NOTE : Nettoyer à fond la cuve, les conduites et les filtres du pulvérisateur avant d'utiliser l'herbicide HOE-GRASS. Cette précaution est particulièrement importante si le dernier produit pulvérisé est susceptible d'endommager la culture à traiter. L'équipement de pulvérisation doit être rincé trois fois à l'aide d'une forte solution détergente. Il est également fortement recommandé de nettoyer la cuve à la brosse. Le produit devrait être appliqué dans 110 litres d'eau par hectare (10 gallons par acre) à une pression de 275 kPa (40 lb/po²) et à une vitesse au sol de 6 à 8 km/h (4 à 5 milles/h). Il est recommandé d'utiliser des buses à jet plat en acier inoxydable orientées à 80° ou 110° pour obtenir une couverture optimale. **NE PAS UTILISER DE BUSES À MIROIR, D'APPLICATEUR PAR GOUTTELETTES CONTRÔLÉES NI D'ÉQUIPEMENT SPRAFOIL(R).** Il est important d'obtenir une couverture complète et uniforme pour s'assurer d'un désherbage satisfaisant. La pulvérisation à un angle de 45° vers l'avant procure une meilleure couverture. La période d'application et la dose appropriées figurent sur cette étiquette. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance. Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant l'application.

NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE HOE-GRASS DANS LES 60 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.

<p>DOSE D'APPLICATION :</p> <p>Luzerne, orge (à exception des variétés Klages et Betzes en Alberta), brome, carottes, trèfle (rouge, alsike et mélilot), fétuque rouge traçante, lin (à l'exception des variétés à faible teneur en acide linoléique), lentilles, pois (cultivés et de transformation), colza (canola), seigle (de printemps et d'automne), élyme de Russie, sainfoin (production de semence seulement), tournesol (à l'exception de la variété Corona), sarrasin cultivé, moutarde cultivée, triticales, blé (de printemps, dur et d'hiver), agropyre (à crête et intermédiaire)</p>		<p>2,5 à 2,8 L/ha (0,9 à 1 pinte/acre)</p> <p>1 bidon (10 L ou 2,2 gallons) traite 3,55 à 4 ha (8,75 à 10 acres)</p>
---	--	--

NOTE : La dose la plus élevée (2,8 L/ha ou 1 pinte/acre) **doit être utilisée pour supprimer la folle avoine lorsqu'elle totalise cinq feuilles sur la tige principale et les talles.** Cette dose permet également de supprimer l'échinochloa pied-de-coq, la sétaire verte et glauque (verveine officinale, millet sauvage) au stade de 1 à 4 feuilles, ainsi que l'ivraie de Perse au stade de 1 à 3 feuilles.

<p>Carottes, haricots secs (noirs, blancs, Pinto seulement), féveroles, oignons (bulbes seulement), pommes de terre, haricots mange-tout, soja, betterave à sucre.</p>		<p>3,5 L/ha (1,25 pinte/acre)</p> <p>1 bidon (10 L ou 2,2 gallons) traite 2,85 ha (7 acres)</p>
--	--	---

ORGE

L'herbicide HOE-GRASS doit être appliqué au stade de 1 à 4 feuilles de l'orge et avant le tallage. Une application après le stade de 4 feuilles ou après le tallage aura pour effet d'endommager la culture. Dans certaines conditions environnementales, des taches jaunes peuvent apparaître sur le feuillage de l'orge. Ces taches disparaîtront rapidement pendant la croissance de la plante et ni le rendement, ni la maturité n'en seront affectés. **NE PAS APPLIQUER DANS LES VARIÉTÉS D'ORGE KLAGES OU BETZES EN ALBERTA.**

LÉGUMINEUSES ET GRAMINÉES FOURRAGÈRES

Les cultures qui suivent ne doivent être traitées qu'au cours de l'année d'établissement et ne doivent pas servir au pâturage ni être récoltées pour l'alimentation du bétail durant l'année de l'application : LUZERNE, BROME, FÉTUQUE ROUGE TRAÇANTE, AGROPYRE À CRÊTE, AGROPYRE INTERMÉDIAIRE, TRÈFLE ROUGE, MÉLILOT, ÉLYME DE RUSSIE, et production de semences uniquement pour les semis, TRÈFLE

ALSIKE et semis de SAINFOIN seulement, ou contre-ensemencé de toute culture pour laquelle l'application de l'herbicide HOE-GRASS est homologuée (p. ex., blé, orge, colza, etc.).

STADES FOLIAIRES DES MAUVAISES HERBES

Une feuille	Deux feuilles	Trois feuilles	Quatre feuilles	Cinq feuilles	Plus de cinq feuilles
[diagram]					
	STADE OPTIMAL Habituellement 10 à 16 jours après la levée		Trop tard pour l'ivraie de Perse	Trop tard pour les autres graminées adventices	TROP TARD

NOTE : Utiliser la dose la plus élevée pour supprimer la folle avoine au stade de 5 feuilles.

ATTENTION :

Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées, ni couper celles-ci pour le foin; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi.

ATTENTION :

Durant les périodes de stress, les plantes ne sont pas en pleine croissance. Lorsque les températures diurnes sont très élevées (28 °C/82°F), que le temps est très sec et/ou que le taux d'humidité est faible, les plantes subissent un stress. L'application de l'herbicide HOE GRASS au cours de ces périodes risque de réduire considérablement le degré de suppression des mauvaises herbes. Dans de telles conditions, des taches jaunes peuvent apparaître sur le feuillage de l'orge. Ces taches disparaîtront rapidement pendant la croissance de la plante et ni le rendement, ni la maturité n'en seront affectés.

ATTENTION :

IL EST IMPORTANT D'OBTENIR UNE COUVERTURE COMPLÈTE ET UNIFORME POUR S'ASSURER D'UN DÉSHERBAGE SATISFAISANT. En cas de très forte infestation de mauvaises herbes, il pourrait se révéler difficile d'obtenir une bonne couverture parce que le feuillage pourrait nuire à la pénétration de la solution pulvérisée. Appliquer la solution à un angle avant de 45 degrés, lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance.

ATTENTION :

L'herbicide HOE-GRASS doit être appliqué avant le tallage des graminées adventices, à l'exception de la folle avoine. Une application tardive se traduira par un désherbage insatisfaisant. Consulter la section précédente pour connaître les directives précises.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. S'assurer que la cuve du pulvérisateur est bien propre.
2. Remplir la cuve à moitié d'eau propre et démarrer l'agitation ou le système de dérivation.
3. Retirer le tamis de l'orifice de remplissage de la cuve.
4. Si on souhaite utiliser un herbicide pour feuilles larges, consulter la section sur les MÉLANGES EN CUVE AVEC HOE-GRASS. Verser l'herbicide pour feuilles larges EN PREMIER, puis verser l'herbicide HOE-GRASS et agiter.
5. Verser la quantité appropriée de HOE-GRASS et continuer d'agiter. Replacer le tamis.
6. Ajouter le reste d'eau tout en poursuivant l'agitation.
7. Pulvériser immédiatement. La solution de pulvérisation ne doit pas reposer dans la cuve jusqu'au lendemain.
8. Pour la préparation d'une deuxième cuve de solution (et des cuves subséquentes), s'assurer que la cuve est à moitié pleine d'eau propre avant d'ajouter l'herbicide.
9. Nettoyer à fond la cuve du pulvérisateur immédiatement après l'utilisation, au moyen d'un mélange d'eau et de détergent.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

RÉSERVÉE AU BLÉ, À L'ORGE, AU LIN (à l'exception des variétés à faible teneur en acide linoléique) ET AU COLZA (CANOLA)

Instructions concernant l'épandage aérien

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Précautions relatives au produit

Lorsque l'herbicide HOE-GRASS est appliqué par voie aérienne, il est essentiel d'obtenir une couverture de pulvérisation uniforme. À cette fin, il est recommandé d'utiliser des

pastilles de buses et des pressions de pulvérisation permettant de produire de petites gouttelettes (150 à 250 microns/0,006 à 0,01 po).

Appliquer l'herbicide HOE-GRASS dans au moins 35 litres d'eau par hectare (3 gallons impériaux par acre) à une pression minimale de 300 kPa (45 lb/po²).

NE PAS UTILISER DE BUSES DE TYPE RAINDROP.

NE PAS appliquer de mélanges en cuve avec l'herbicide HOE-GRASS par voie aérienne, à défaut de quoi les cultures subiront des dommages et le degré de suppression des graminées adventices sera réduit.

Les pesticides, engrais ou autres adjuvants chimiques doivent être appliqués au moins 4 jours après une application de l'herbicide HOE-GRASS.

NE PAS mélanger l'herbicide HOE-GRASS en cuve avec TOUT herbicide, insecticide, fongicide, engrais ou adjuvant chimique, lorsque l'application se fait par voie aérienne.

Le réservoir et la rampe de pulvérisation doivent être purgés à fond à l'eau propre avant et après l'utilisation de l'herbicide HOE-GRASS.

NE PAS pulvériser l'herbicide HOE-GRASS si le vent souffle à plus de 13 km/h (8 milles/h). NE PAS pulvériser l'herbicide HOE-GRASS si l'avoine cultivée, le sorgho, le maïs ou l'alpiste des Canaries sont présents dans des champs voisins se trouvant sous le vent. Éviter la dérive de pulvérisation vers les zones non ciblées.

NE PAS appliquer l'herbicide HOE-GRASS sur les variétés d'orge KLAGES ou BETZES en Alberta.

STADES FOLIAIRES DES MAUVAISES HERBES POUR LES MÉLANGES EN CUVE

Une feuille	Deux feuilles	Trois feuilles	Quatre feuilles	Cinq feuilles	Plus de cinq feuilles
[diagram]					
	STADE OPTIMAL Habituellement 10 à 16 jours après la levée	Trop tard pour l'ivraie de Perse	Folle avoine : HOE-GRASS avec l'insecticide Decis 5.0 EC seulement. Trop tard pour les autres mauvaises herbes et mélanges en cuve.	TROP TARD	

MÉLANGES EN CUVES AVEC L'HERBICIDE HOE-GRASS

L'herbicide HOE-GRASS peut être mélangé en cuve avec un certain nombre de pesticides pour obtenir une suppression à large spectre. Toutefois, les pulvérisations de mélanges en cuve peuvent réduire le degré de suppression des graminées adventices. Suivre à la lettre le mode d'emploi sur l'étiquette. Ne pas utiliser de mélanges en cuve lorsque des conditions de stress prévalent, telles que des périodes de sécheresse prolongées, des canicules ou un faible taux d'humidité.

HERBICIDE HOE-GRASS AVEC PARDNER (R)

Blé (de printemps et dur), orge (à l'exception des variétés Klages et Betzes en Alberta) et lin (à l'exception des variétés à faible teneur en acide linoléique) : Mélanger l'herbicide HOE-GRASS à raison de 2,8 litres par hectare (1 pinte par acre) avec Pardner, pour supprimer les graminées adventices et les mauvaises herbes à feuilles larges. Le lin doit avoir de 5 à 10 cm (2 à 4 po) de hauteur au moment d'appliquer le mélange en cuve. Ce mélange en cuve supprime les graminées adventices AU STADE DE 1 À 4 FEUILLES SEULEMENT. L'application doit être faite avant le tallage des graminées adventices.

Consulter l'étiquette de Pardner pour connaître la dose et la période d'application appropriées.

HERBICIDE HOE-GRASS AVEC LONTREL (R)

Colza (canola) : Mélanger l'herbicide HOE-GRASS à raison de 2,8 litres par hectare (1 pinte par acre) avec Lontrel, pour supprimer les graminées adventices et certaines mauvaises herbes à feuilles larges ainsi que le **chardon des champs**. Ce mélange en cuve supprime les

graminées adventices AU STADE DE 1 À 4 FEUILLES SEULEMENT. L'application doit être faite avant le tallage des graminées adventices. UTILISER LA DOSE LA MOINS ÉLEVÉE DE LONTREL DANS LE MÉLANGE EN CUVE.

Consulter l'étiquette de Lontrel pour connaître la dose et la période d'application appropriées.

HERBICIDE HOE-GRASS AVEC DECIS (R) 5.0 EC

Blé (de printemps, d'hiver et dur), orge (à l'exception des variétés Klages et Betzes en Alberta) et lin (à l'exception des variétés à faible teneur en acide linoléique), colza (canola), moutarde et pommes de terre : Mélanger l'herbicide HOE-GRASS à raison de 2,5 à 3,5 litres par hectare (0,9 à 1,25 pinte par acre) avec l'insecticide DECIS 5.0 EC, pour supprimer les graminées adventices annuelles et certains insectes nuisibles. À ces doses, l'herbicide HOE-GRASS supprimera les graminées adventices tel qu'indiqué ailleurs sur cette étiquette. Avant d'utiliser ce mélange en cuve, bien lire l'étiquette de l'insecticide DECIS 5.0 EC en prêtant une attention particulière aux insectes supprimés ainsi qu'à la dose et à la période d'application.

ATTENTION :

Bien lire et suivre toutes les précautions et restrictions énoncées sur l'étiquette de l'herbicide HOE-GRASS et sur celle du pesticide d'association approprié.

ATTENTION :

Si les graminées adventices sont au stade de croissance approprié pour une application de l'herbicide HOE-GRASS, mais avant la levée des mauvaises herbes à feuilles larges et la présence d'insectes, **NE PAS RETARDER L'APPLICATION DE HOE-GRASS.**

ATTENTION :

Durant les périodes de stress (par exemple, longues périodes de sécheresse, températures diurnes extrêmement élevées ou faible taux d'humidité), les plantes ne sont pas en pleine croissance. On obtiendra alors une meilleure suppression des graminées adventices avec l'herbicide HOE-GRASS seul plutôt qu'avec un mélange en cuve.

ATTENTION :

L'herbicide HOE-GRASS doit être appliqué avant l'utilisation de tout herbicide pour mauvaises herbes à feuilles larges autre que ceux qui sont mentionnés sur cette étiquette. Les mélanges avec d'autres herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges (2,4-D, MCPA, Banvel (R), etc.) ne doivent pas être utilisés, car ils réduiront le degré de suppression des graminées adventices. Il faut prévoir un intervalle de quatre jours entre l'application de l'herbicide HOE-GRASS et celle de tout autre pesticide, engrais ou adjuvant chimique.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, HOE-GRASS est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à HOE-GRASS et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner HOE-GRASS ou d'autres herbicides du groupe 1 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus de renseignements ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant Bayer de votre région, ou appeler Bayer CropScience au numéro sans frais 1-888-283-6847.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine. NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur

ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT L'ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DE LA SOLUTION DE PULVÉRISATION INUTILISÉE :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, non pas sur la culture, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés, canaux d'irrigation et végétation à préserver.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUER AVEC :

Bayer CropScience Inc.
Suite 100, 3131 114th Avenue SE
Calgary, Alberta
T2Z 3X2
Téléphone : 1-888-283-6847

HOEGRASS, DECIS et PARDNER sont des marques déposées de Bayer.
LONTREL est une marque déposée de The Dow Elanco Chemical Company.
BANVEL est une marque déposée de Sandoz Agro Canada Inc.
SPRAYFOIL est une marque de commerce de D. & W. Industries.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))